



## obligation des parents pour se transmettre leur numéro de téléphone

Par **carotaup**, le **01/07/2011** à **12:51**

bonjour,  
je suis divorcée depuis 2 ans et je voudrais savoir si le pere ou la mere sont obligé de se transmettre leur numéro de téléphone. j'ai une amie pour qui c'est le cas , le papa ne lui donne pas son numéro et du coup elle ne peu pas apeler son fils pendant toutes les vacances et est contrainte d'attendre qu'il veuille bien faire appeler son fils de 6 ans.  
est ce légal? y a til un moyen de ^pression pour lui faire donner son numéro?

Par **Domil**, le **01/07/2011** à **13:37**

Sauf à avoir un jugement qui en fait obligation, l'autre parent n'est pas tenu de fournir son n° de téléphone